Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 090-249000241-20250225-2025_02_16-DE

SUD TERRITOIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 février à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Annick PRENAT, Frédéric ROUSSE, Jean-Michel TALON et Dominique TRÉLA, **membres titulaires** Hervé FRACHISSE **membre suppléant.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Thomas BIETRY, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Patrice DUMORTIER, Vincent FREARD, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sandrine JANIAUD LARCHER, Thierry MARCJAN, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Imann EL MOUSSAFER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Jean RACINE, Virginie REY, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Martine BENJAMAA à Jacques ALEXANDRE, Daniel BOUR à Robert NATALE, Monique DINET à Bernard CERF, Emmanuelle PALMA-GERARD à Fatima KHELIFI, Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE et Bernard VIATTE à Hervé FRACHISSE

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 21 février 2025	Le 21 février 2025	En exercice	50
		Présents	19
		Votants	26

Le Président, a rappelé que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisqu'elle faisait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée le 30 janvier, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le vendredi 21 février 2025.
Il cite les pouvoirs reçus.
Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Roland DAMOTTE est désigné.
Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.
Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2025-02-16 -Budget annexe GEMAPI – Débat d'Orientations Budgétaires (DOB 2025)
Rapporteur : Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 090-249000241-20250225-2025_02_16-DE

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre aux élus d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Prévu par l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat d'orientations budgétaires, qui doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, a pour objectif d'apporter aux membres des assemblées délibérantes les éléments nécessaires à leur débat, qui doit permettre de dégager les priorités de l'année en cours, sans pour autant lier l'exécutif par un vote.

Préambule

La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est une compétence de la CCST depuis le 1er Janvier 2018.
Le service GEMAPI compte 2 agents à temps plein : une chargée de mission et un technicien.

La GEMAPI vise à améliorer la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides tout en prenant en compte le risque inondation et en essayant de le limiter. Elle se caractérise autour de 4 grands thèmes définis par le code de l'environnement (article L.211-7) :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (coordination sur l'ensemble d'un bassin versant de la gestion hydraulique) ;
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau ou des plans d'eau ;
- la défense contre les inondations (gestion des digues, création de bassin tampon ou de zone d'expansion de crues) ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (projet de restauration de rivières à multi-enjeux : suppression des seuils, création de lit d'étiage, prise en compte de l'enjeu inondation, etc.).

La gestion des milieux aquatiques est une politique ancrée depuis des années dans le Sud Territoire. En effet, dès le début des années 2000, sous l'impulsion de la région Franche- Comté, un état des lieux du bassin-versant de l'Allaine a été réalisé et à partir de 2010, un contrat rivière franco-suisse a vu le jour. La CCST pilotait ce contrat de rivière en étroite collaboration avec les acteurs du territoire, afin d'aboutir à un projet concerté et partagé par tous. Depuis de nombreux projets de restauration de cours d'eau dont l'Allaine ont vu le jour et perdurent encore aujourd'hui.

Les éléments marquants de 2024

- **Arrivée de nouveaux agents :**

  Une chargée de mission GEMAPI ;
  Un technicien GEMAPI ;

- **L'achèvement des travaux de restauration hydromorphologique de l'Allaine au centre-ville de Delle** :

  Cette opération de travaux a débuté en 2021 et l'inauguration a eu lieu le 7 novembre 2023. L'entreprise CLIMENT TP a levé les dernières réserves à l'été 2024 (pose d'un dernier épi et d'un dispositif de stabilisation du fond du lit de la rivière dite « semelle »).

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 090-249000241-20250225-2025_02_16-DE

- **Elaboration du diagnostic des affluents de l'Allaine et de la Bourbeuse :**

  L'objectif était d'avoir un état des lieux initial des petits cours d'eau du Sud Territoire, afin d'identifier les désordres morphologiques et d'avoir un état de la végétation présente sur les berges des cours d'eau. Cet état des lieux a été présenté aux maires des communes concernées lors de deux réunions, une concernant le bassin versant de l'Allaine et l'autre concernant le bassin versant de la Bourbeuse. Cette première phase représente le socle pour l'élaboration du plan de gestion et d'entretien des cours d'eau qui sera réaliser par la suite en concertation avec les communes.
  Montant de l'étude : réalisé en interne
  Subventions perçues : 0 €
  Durée de réalisation : 6 mois

- **Lancement de la consultation pour l'étude de danger de la digue de Delle :**

  Conformément à la règlementation et du fait de sa compétence GEMAPI, la CCST doit réaliser les démarches règlementaires nécessaires pour déclarer la digue de la ZAC de l'Allaine à Delle (90) en système d'endiguement (SE). A ce jour, l'ouvrage est propriété de la Ville de Delle et la CCST en est le gestionnaire. Cet ouvrage constitue le seul SE présent sur son territoire.

  La digue concernée par le dossier protège un quartier de la commune de Delle (90) et a connu plusieurs constructions. Elle date des années 1970-1980, se prolonge en Suisse, et a fait l'objet de travaux de reprise en 2014 côté France, sur la totalité de son linéaire de 650 mètres. Des études techniques ont été initiées par la ville de Delle entre 2012 et 2017 sur cet ouvrage lorsque la commune était encore gestionnaire de la digue, avant les prérogatives GEMAPI. Depuis sa création, la digue n'a pas été submergée et a joué son rôle lors de la crue de 2007.

  Cette étude comprend donc une étude de dangers et la rédaction d'un dossier de régularisation administrative qui doit être déposé avant l'été 2025. Ces prestations seront confiées à un bureau d'études. Pour rappel l'étude de dangers est le document réglementaire central présentant et justifiant les niveaux de performance d'un système d'endiguement. Elle contribue à la sécurité juridique du gestionnaire dont la responsabilité ne sera pas engagée pour des dommages que le système d'endiguement n'a pas permis de prévenir, dès lors qu'il a été conçu, exploité et entretenu dans les règles de l'art et conformément aux obligations légales et réglementaires.

- **La sensibilisation auprès des scolaires :**

  Le service poursuit ses actions à destination des scolaires. Pour l'année scolaire 2023-2024, le programme d'animation a été élargi à toutes les classes de cycle 3 (CM1-CM2). Cela représente 11 écoles, soit 254 enfants, qui ont bénéficié de ce dispositif.
  Les enseignants et élèves sont satisfaits des interventions. Le programme d'animations sera reconduit pour l'année scolaire 2024-2025 (réduite à une intervention en raison du changement de technicien en 2024).

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 090-249000241-20250225-2025_02_16-DE

Orientations pour l'année 2025

- **Lancement de l'étude de danger de la digue de Delle :**

  La commission d'appel d'offres sera sollicitée en février 2025 pour un démarrage de l'étude confiée à un bureau d'études au début du mois de mars 2025.
  Montant estimé de l'étude : 100 000 €
  Subventions estimées : 70 000 €
  Durée prévisionnelle de l'études : 8 mois

- **Lancement des études de restauration hydromorphologique de l'Allaine dans la plaine de Grandvillars :**

  Il est prévu de lancer début 2025 l'étude concernant la restauration de l'Allaine, sur le linéaire n'ayant pas encore fait l'objet d'une restauration hydromorphologique, c'est-à-dire en aval de Delle. L'étude portera sur le cours d'eau principal et la Covatte, au niveau de sa confluence avec l'Allaine. Ce projet a été fléché au contrat de bassin de l'Allan. Cette étude permettra de remettre en perspective l'étude réalisée en 2018-2019 par Téléos.
  L'étude comporte une mission de diagnostic, qui débouchera ensuite sur un programme hiérarchisé de travaux d'entretien et de restauration hydromorphologique des cours d'eau.
  Le rendu du diagnostic et du programme d'actions devrait aboutir à l'automne 2025. Enfin l'étude de restauration identifiera un tronçon à réhabiliter prioritairement. Celui-ci sera étudié jusqu'en phase d'avant-projet.
  Montant estimé de l'étude : 172 000 €
  Subventions estimées : 120 000 €
  Durée prévisionnelle de l'étude : 10 mois

- **Elaboration du plan de gestion et d'entretien des affluents de l'Allaine :**

  A la suite du diagnostic établi en 2024, un plan de gestion sera élaboré afin de définir les zones nécessitant des interventions. Il pourra par exemple s'agir d'actions d'entretien de la ripisylve (coupe, élagage, etc.), de renforcement de berges ou de lutte contre les espèces invasives.
  L'élaboration du programme de gestion et d'entretien fera l'objet d'échanges avec les élus et administrés des communes traversées par les cours d'eau pour définir des actions adaptées.
  Montant de l'étude : réalisé en interne par le technicien GEMAPI
  Montant des travaux estimés pour 2025 : 67 000 €
  Subventions attendues : 0 €
  Durée prévisionnelle : 3 mois

- **Inventaire des plans d'eau :**

  Sur la base du diagnostic des affluents effectué en 2024, il s'agira de débuter un état des lieux des plans d'eau présents sur le territoire.

- **Projet de restauration morphologique de la Bourbeuse :**

  En décembre 2022 la CCST a signé avec Grand Belfort Agglomération une convention de maitrise d'ouvrage déléguée au bénéfice de SNCF Réseau. L'objet de cette convention est d'engager une action mutualisée de restauration morphologique de la rivière Bourbeuse, sur les communes de Froidefontaine et Brebotte. La participation de la CCST est de 108 750 € pour un montant total de l'opération estimé à 450 000 €. L'agence de l'Eau contribue également au plan de financement des travaux.

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 090-249000241-20250225-2025_02_16-DE

SNCF Réseau mène ce projet dans le cadre de la mise en place de mesures compensatoires de la LGV Rhin-Rhône et de la ligne ferroviaire Belfort-Delle.
Les études de conception ont été engagées par la SNCF. Le dossier loi sur l'eau devait être déposé en juillet/aout 2024, ce qui laisse supposer un début des travaux pour mi-2025.

- **Autres :**
    - La Fédération de pêche propose de porter le projet de **renaturation de l'Adour sur la commune de Lebetain**. Dans ce secteur, la rivière apparait perchée par rapport à son lit originel. Une présentation de l'étude a été faite en 2024, les perspectives 2025 sont le choix définitif du projet, la réalisation du modèle hydraulique, la rédaction de l'AVP détaillé accompagné de l'animation foncière et du plan de financement.
    - Le service GEMAPI participe également au suivi des actions menées dans le cadre du SAGE de l'Allan et à la concertation des actions envisagées sur le bassin-versant.
    - **L'étude de gouvernance de l'eau** débutée en 2024 va aboutir en début 2025 à **l'adhésion de la CCST à l'EBTP Saône et Doubs**. Cette adhésion est conditionnée par l'implication de l'ensemble des EPCI du bassin et permettra de bénéficier de mission telles que : l'animation du **SAGE de l'Allan**, d'études globales et stratégiques à l'échelle du bassin versant et communication, mais également de l'animation du **PAPI de l'Allan** (qui sera validé en mars 2025) pour lequel la CCST a inscrit 5 actions au programme préalable étalé de 2025 à 2027 :
        - Réalisation d'une étude de dangers (EDD) et dossier d'autorisation du système d'endiguement de la digue de la ZAC de l'Allaine à Delle (90)
        - Réalisation d'une étude hydromorphologique de l'Allaine dans la plaine de Grandvillars (90) en vue d'une restauration morphologique ;
        - Réalisation d'une étude de restauration hydromorphologique de l'Ecrevisse en vue de diminuer le risque d'inondation dans la traversée de Brebotte ;
        - Pose d'échelles limnimétriques sur les affluents de l'Allaine et de la Bourbeuse ;
        - Etude de réhausse de la route du boulevard de la Liberté à Delle (accès libre à la caserne des pompiers + Intermarché).
    - **Le 12ème programme de l'Agence de l'Eau sera effectif au printemps 2025** et fait suite au 11ème programme de l'agence de l'eau qui s'est terminé fin 2024.
    - Le **service GEMAPI continue de développer son appui technique aux communes** concernant des projets de travaux / problématiques en lien avec les cours d'eau dans le cadre de dossiers règlementaires type DIT (Dossier d'Intention de Travaux) ou DLE (dossier Loi sur l'Eau).

D'un point de vue global, l'année 2025 sera une année de transition, c'est-à-dire marquée par la réalisation de plusieurs études. Cette année sera également la période pour affiner les dépenses d'entretien des cours d'eau.

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 090-249000241-20250225-2025_02_16-DE

Image du compte administratif 2024

Les premières projections laissent apparaître :

- En fonctionnement :
  - Un résultat d'exercice excédentaire de 119 109,54 € auquel vient s'ajouter le résultat excédentaire de 2023 de 415 392,07 € soit un excédent global de 534 501,61 €.
- En investissement (hors RAR) :
  - Un résultat excédentaire de 370 890,78 € auquel vient s'ajouter le résultat déficitaire de 2023 de - 266 302,71 € soit un excédent global de 104 588,07 €.
  - Des restes à réaliser à hauteur de 1 148 998.51€ en dépenses et à hauteur de 1 189 942€ en recettes.

	2024			2023	Résultat cumulé (Réalisé 2024 + Reports 2023)
	DEPENSES 2024	*RECETTES 2024*	*RESULTAT 2024*	*RESULTAT 2023*	
FONCTIONNEMENT :	186 166,46 €	305 276,00 €	119 109,54 €	415 392,07 €	534 501,61 €
INVESTISSEMENT :	43 806,08 €	414 696,86 €	370 890,78 €	- 266 302,71 €	104 588,07 €
TOTAL :	229 972,54 €	719 972,86 €	490 000,32 €	149 089,36 €	**639 089,68 €**

Les restes à réaliser 2024 représentent un solde négatif (-14 784,62 €).

	DEPENSES	*RECETTES*	*SOLDE RAR 2024*
RAR 2024 :	106 917,62 €	92 133,00 €	-14 784,62 €

Etat de la dette actuelle

Un premier emprunt de 100 000 € a été contracté en 2019 pour financer les études de travaux de restauration de l'Allaine dans la traversée du centre-ville de Delle ; et un second emprunt de 250 000€ a été contracté en 2021 pour assurer la réalisation de ces travaux.

Le capital restant à rembourser en 2025 est de 302 695 €.

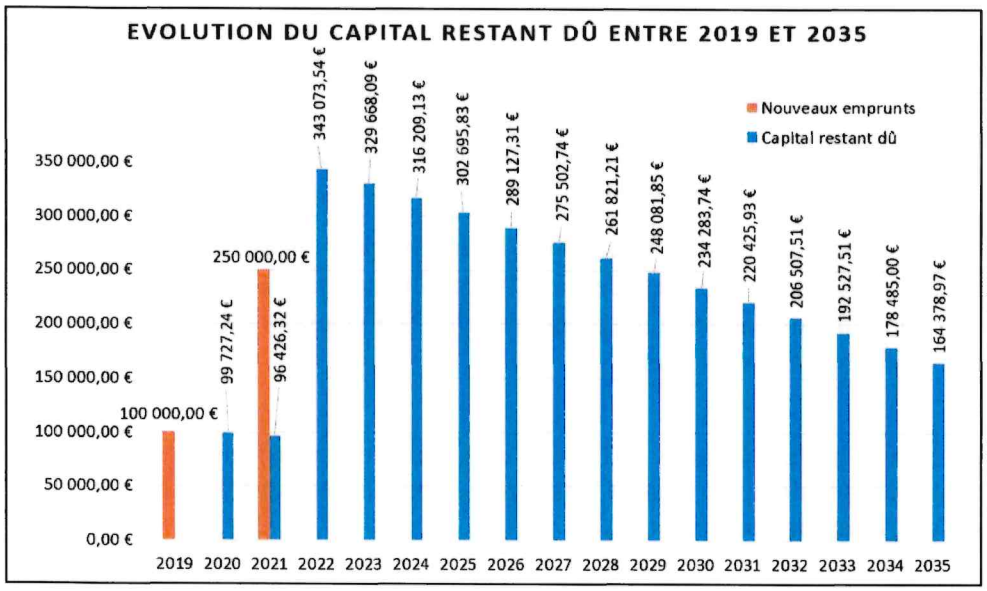

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 090-249000241-20250225-2025_02_16-DE

Le montant des annuités d'emprunts 2025 s'élève à 16 930 €, dont 3 362 € de remboursement d'intérêts et 13 568 € de remboursement de capital.

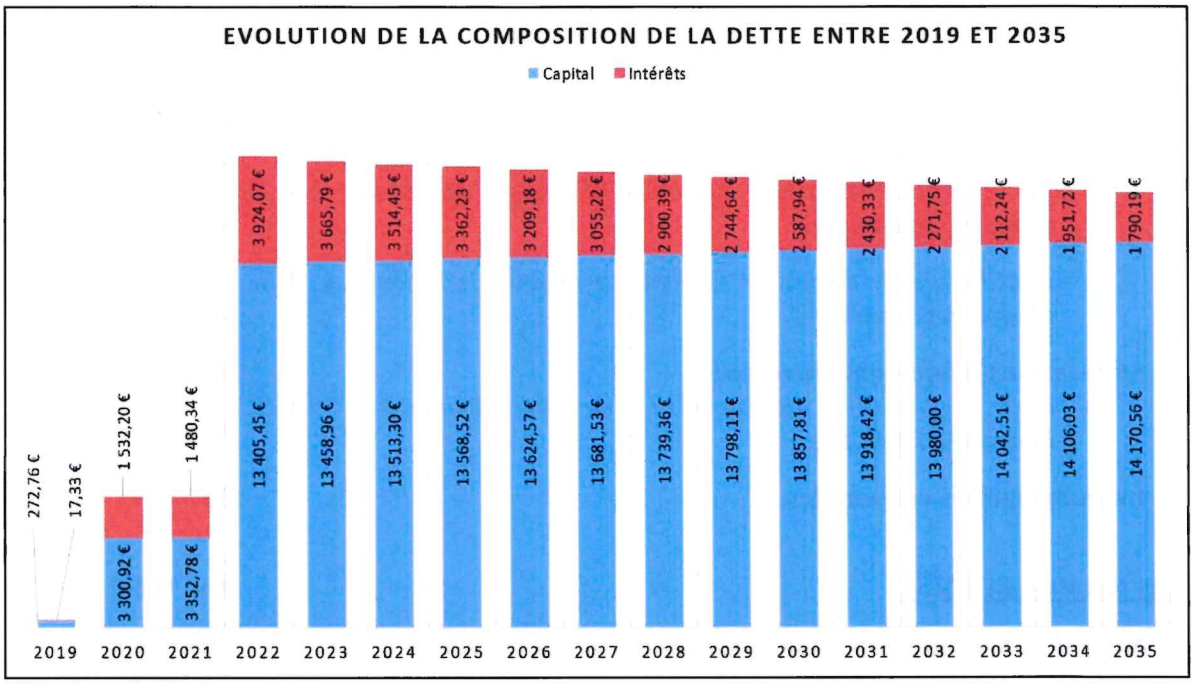

Les grandes lignes du budget primitif 2025

- En Fonctionnement

Les Dépenses en 2025 :	**308 800 €**
Charges à caractère général	**93 738 €**
○ *dont la mise en œuvre du programme d'entretien des affluents de l'Allaine*	*67 450 €*
Charges de personnel et frais assimilés	**134 600 €**
Impôts et taxes	**3 000 €**
Amortissement	**58 100 €**
Autres charges de gestion courante	**15 000 €**
Charges financières (Intérêts)	**4 362 €**
Les Recettes en 2025 :	**843 302 €**
Résultat Fonctionnement reporté	**534 502 €**
Amortissement subventions	**18 800 €**
Impôts et taxes	**280 000 €**
○ *dont la taxe GEMAPI*	*280 000 €*
Dotations subventions et participations	**10 000 €**

Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire de **534 502 €**

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 090-249000241-20250225-2025_02_16-DE

- **En Investissement**

Les Dépenses en 2025 :	**433 718 €**
Opérations d'ordres de transferts entre sections	**18 800 €**
Opérations patrimoniales	**10 000 €**
Emprunts et dettes assimilées	**15 000 €**
Immobilisations incorporelles (Frais d'études et de recherches)	**272 210 €**
○ *Dont l'étude de Restauration hydromorphologique de l'Allaine dans la plaine de Grandvillars*	*171 000 €*
○ *Dont l'étude de danger de la digue de la ZAC de l'Allaine à Delle (dossier réglementaire)*	*100 000 €*
Subventions d'équipement versées	**87 000 €**
○ *Dont le projet Restauration de la Bourbeuse (SNCF Réseau/GBCA/CCST)*	*87 000 €*
Immobilisations corporelles	**30 708 €**

Les Recettes en 2025 :	**461 146 €**
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	**104 588 €**
Opération d'ordre de transfert entre sections	**58 100 €**
Opérations patrimoniales	**10 000 €**
Dotations, fonds divers et réserves	**3 000 €**
Subventions d'investissements reçues	**282 133 €**

La section d'investissement est excédentaire de **27 428 €.**
Le résultat global toutes sections confondues de l'exercice 2025 est excédentaire de 561 930€ avec le report 2024.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 du budget annexe GEMAPI.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le MERCREDI 05 MARS 2025

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE